

Restitution du dépôt de garantie – Mise en demeure

Les conseils ImmoJeune :

- 1 : Privilégiez toujours le dialogue avec le propriétaire quand cela est possible.
- 2 : Reconnaissez vos torts, et si nécessaire, proposez en amont de réaliser les réparations.
- 3 : En cas de litige, rapprochez-vous de [l'ADIL qui vous apportera conseil juridique.](#)

Vos Nom et Prénom

Votre Adresse

Votre Téléphone

Prénom et Nom de votre propriétaire bailleur

Adresse de votre bailleur

A _____, le ___/___/___

Objet : Mise en demeure de restituer le dépôt de garantie

Madame, Monsieur,

Sauf erreur de ma part, je constate que vous ne m'avez pas restitué le dépôt de garantie d'un montant de *[montant total du dépôt de garantie]*.

Malgré mes différentes relances, et notamment mon courrier daté du *[date de la demande]*, je reste sans nouvelle de votre part.

Je vous rappelle que suite au préavis donné le *[date du préavis]*, nous avons établi un état des lieux de sortie contradictoire en date du *[date de l'état des lieux de sortie]* pour le logement situé *[adresse du logement]*, au cours duquel je vous ai restitué les clés.

Conformément à l'article 22 de la loi du 6 juillet 1989, vous disposiez alors d'un délai maximal de 1mois pour me restituer le dépôt de garantie, puisqu'aucune dégradation n'a été constatée. La loi prévoit que le non respect de ce délai entraine une pénalité de 10% du loyer mensuel hors charges par mois de retard.

En conséquence, je vous mets en demeure de me restituer la somme de *[montant de la somme due]*, déduction faite des retenues justifiées dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la présente. A défaut, je me verrai contraint de saisir la juridiction compétente.

Vos Prénom et Nom

Votre Signature